

**LISTE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN André, Maire.

*Convocation du 16 décembre 2022.*

Etaient présents : M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. SABOUREAU Jean-François, M. TERCIO Jean-Claude et M. VALADE Patrick.

Était absent représenté : M. RECOULES Michel par M. SABOUREAU Jean-François.

Etaient absents : Mme ASPE Magali et M. BRUDEY Stéphane.

Secrétaire : Mme FABIAN Martine

**ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 2 NOVEMBRE 2022**

**Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délibération n°20-4-13 du 2 juin 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

*Décision n°22/06 du 18 novembre 2022 : Signature d'un contrat de location – Appartement Est – 1 Rue de l'Eglise*

Depuis le 14 octobre 2022, il a été mis fin au bail de location de l'appartement 1 situé au 1 rue de l'Eglise, signé le 6 novembre 2020 avec Madame BEROS Margot.

Le nouveau loyer mensuel a été fixé à 450,00€, révisable le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année conformément aux conditions indiquées dans le contrat de location. Une provision mensuelle de 30,00€ pour les charges sera appelée par la commune et une régularisation annuelle sera faite.

Un dépôt de garantie a été fixé à 450,00€, égal à un mois de loyer.

Un contrat de location a été signé entre la Mairie d'Ondes et Madame BRATKO Catherine le 18 novembre 2022. Ce contrat fixe les conditions générales de location.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

<p><b>1- MOTION « FINANCES LOCALES EN DANGER »</b></p> <p>Dans un contexte financier qui nous préoccupe tous fortement, et au moment où va désormais se discuter au Sénat la loi de finances pour 2023, la mobilisation des communes et des intercommunalités est indispensable.</p> <p>Les ressources dont elles disposent en contrepartie des compétences qu'elles exercent sont menacées par l'inflation : elles doivent être garanties en Euros constants.</p> <p>La hausse des coûts de l'énergie fragilise l'équilibre de nos budgets, notre capacité d'investissement et le maintien d'une offre de services répondant aux attentes des habitants : la tarification de l'énergie pour les collectivités doit être maîtrisée.</p> <p>C'est le message que porte sans relâche l'AMF depuis plusieurs mois auprès du Gouvernement et du Parlement. Des avancées ont été obtenues, mais elles ne sont pas à la hauteur des défis devant nous.</p> <p>La commune d'Ondes apporte son soutien à l'Association des Maires de France et adopte la motion « Finances locales en danger ».</p>	<p align="center"><b>APPROUVEE</b></p>
<p><b>2- TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ET REHABILITATION DE LA SALLE JEAN BLANC - CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE ET DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE ET DE LA REGION OCCITANIE</b></p> <p>Le Conseil Municipal a approuvé les travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation de la salle Jean Blanc.</p> <p>Il a décidé de retenir l'offre de de Michel AVELLANA, Architecte DPLG mandataire et de Serge MAYNARD, Architecte DPLG co-traitant, pour assurer la Maîtrise d'œuvre, pour</p>	<p align="center"><b>APPROUVEE</b></p>

un montant de 14 000.00€ HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et tout avenant.

Le montant des travaux estimé à 120 250€ HT a été validé.

Il a été décidé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ou DSIL, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la région Occitanie

Monsieur le Maire a été autorisé à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

**3- CREATION D'UN ECLAIRAGE AU PARKING ET SUR L'ACCES PIETONNIER A LA SALLE JEAN BLANC**

**APPROUVEE**

Le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet sommaire réalisé par le SDEHG concernant des travaux de création d'un éclairage au parking et sur l'accès piétonnier de la salle Jean Blanc, afin d'être en conformité avec la réglementation accessibilité des ERP. Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Travaux projetés :

- Rénovation de 3 ensembles mât + lanterne
- Pose de 4 ensembles mât + lanterne

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Montant HT du projet	25 300.00€
Participation du SDEHG	8 855.00€
Subvention du Conseil Départemental	3 795.00€
Participation communale (Travaux)	12 650.00€
Participation communale (Maîtrise d'œuvre)	1 265.00€
Participation communale (TVA non récupérable)	80.00€
Participation communale (Frais de gestion de l'emprunt)	70.00€
<b>Total participation communale</b>	<b>14 065.00€</b>

Il a été décidé de verser au SDEHG une subvention d'équipement par le biais d'un fond de concours en un versement unique à l'article 204181 de la section d'investissement

**4- TRAVAUX DE REHABILITATION, D'AGRANDISSEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET CREATION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES MUTUALISEE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF LEADER**

**APPROUVEE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté le projet de réhabilitation, d'agrandissement et de mise en accessibilité du restaurant scolaire et de la création d'une salle multi-activités mutualisée pour un montant total de 598 000€ HT (travaux et études). Afin de compléter le montant des subventions, il a été décidé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif LEADER, au taux le plus élevé.

**5- CREATION DU SERVICE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-GARONNE**

**APPROUVEE**

Il a été décidé de créer un service de bibliothèque municipale. En effet, la Médiathèque Départementale a indiqué que le fonctionnement du point -lecture qui existait maintenant depuis 35 ans, se rapprochait du fonctionnement d'une bibliothèque municipale et qu'il serait judicieux de régulariser cette formalité par délibération.

Une évolution en bibliothèque municipale permettrait ainsi de développer la lecture publique à Ondes, favorisant une desserte de proximité pour des publics qui se déplacent peu. Le souhait de la municipalité est d'informatiser le fonds actuel et de proposer des animations favorisant le lien social et les échanges intergénérationnels.

Le Conseil Départemental par le biais de sa médiathèque départementale propose d'apporter un concours au bon fonctionnement du service de lecture publique de la commune par le prêt de documents, d'expositions, de matériels divers et par l'offre de formations, d'animation.

Ce partenariat est conditionné par la signature d'une convention fixant les modalités des prestations fournies. Monsieur le Maire a été autorisé à la signer.	
<b>6- PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE ORGANISEE PAR LE CDG 31 RELATIVE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE</b> Il a été décidé de demander au CDG31 que notre structure soit prise en compte dans le cadre de la mise en concurrence en vue de l'obtention des conventions de participation pour la couverture des risques de santé et de prévoyance pour les agents communaux. Il est précisé que l'adhésion à toute convention de participation sera préalablement soumise au vote de l'assemblée délibérante au vu des résultats de la mise en concurrence réalisée par le CDG31.	<b>APPROUVEE</b>

Ondes, le 21 décembre 2022

Le Maire,  
André PAVAN

